



Evêché de Fréjus-Toulon
Vicaire Général

Monsieur l'abbé Alexis CAMPO
Chancelier du diocèse de Fréjus-Toulon

Objet : Modification du Protocole à suivre pour les nominations dans le diocèse de Fréjus Toulon.

Monsieur le Chancelier,

Sur proposition de Monseigneur le Vicaire Général, par décision de Monseigneur l'évêque de Fréjus Toulon, et suite à une demande explicite de Monsieur le Chancelier, **nous abrogeons la phase 2 (deux)** du 'Protocole à suivre pour les nominations' daté du 11 mai 2016. De plus, nous modifions le contenu de la phase 6 (six) pour des raisons pastorales, par l'expression suivante : « L'information est publiée après signatures sur le site Internet du diocèse de Fréjus-Toulon par le chancelier lui-même ou par son délégué **à partir du 15 juin de l'année en cours** ; le Service Communication reprend ces informations pour une **promulgation abrégée et officielle dans l'Organe diocésain** (Eglise de Fréjus-Toulon) après validation de BAT par le Chancelier ; une publication in extenso et officielle est faite en fin de chaque année dans un tiré à part destiné aux archives diocésaines (Idem BAT).

Fait à Toulon, le 17 mai 2018, par les services du Vicaire Général, Chanoine Frédéric FOREL.



Père Frédéric FOREL

Vicaire Général